

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2011.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le 29 avril deux mil onze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc
Absents excusés : Mr BONTE Joël , Mr FRANCOIS Thierry pouvoir Me Isabelle BERARD,

Absents :

Secrétaire de séance : Me Isabelle BERARD

Date de convocation : le 18 avril 2011

. Déchets ménagers

Dans le cadre de la révision du plan départemental des déchets ménagers et assimilés du Département d'Eure et Loir, je vous informe que l'enquête publique s'est terminée le 31 janvier dernier.

Conformément à l'article R11-14-15- du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique le commissaire enquêteur a remis ses conclusions avec un avis favorable assorti de 6 recommandations.

Le rapport du commissaire enquêteur doit être consultable par le public jusqu'au 31 janvier 2012. Celui-ci est disponible sur le site internet du Conseil Général : www.eurelien.fr/pedma

. Délibérations diverses

- Archives des DDT

La Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir procède à l'épuration de ses archives les plus anciennes (dossiers établis entre le 01 janvier 1997 et le 31 décembre 2000). La réglementation concernant l'archivage prévoit que les déclarations de travaux et permis de construire sont destinés à l'échéance d'un délai de 10 ans à être détruits à l'exception de ceux présentant un intérêt historique , social , économique ou culturel qui seront versés aux archives départementales.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas, à l'unanimité, reprendre les dossiers de permis de construire relevant de la compétence de notre commune . Nous autorisons le Directeur des Territoires à faire procéder à leur élimination.

- Vote des 4 taxes :

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, un transfert d'imposition entre les différents niveaux de collectivités a été effectué afin de compenser la perte de ressources de la taxe professionnelle.

Notre commune récupère la part départementale du taux de la Taxe d'Habitation, les frais de gestion de la Taxe Foncière Non Bâti auparavant perçus par l'Etat et la part de chacun des taux (régional et départemental) de Cotisation Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle).

Ce transfert n'aura pas d'incidence sur la cotisation des contribuables : ce qui revenait auparavant au Département, à la Région ou à l'Etat revient désormais à la commune.

Les ressources de la commune étant, après réforme, supérieures aux ressources de 2010, une somme sera

reversée au Fond National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR).

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes qui se présentent comme suit :

Taxe d'Habitation : 17.91 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 15.98 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 30.80 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 19.94 %

. Délibérations concernant les comptes de la Commune .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 et le compte administratif ccas 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 du receveur municipal .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2011 et le budget prévisionnel ccas 2011.

. Taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé **de ne pas augmenter** les taux des quatre taxes.

4 taux augmentés de 0 %

	BASES	TAUX	PRODUIT FISCAL		
Taxe d'habitation	519 400,00	17.91%	93 025,00		
Taxe foncier bâti	341 200,00	15,98%	54 524,00		
Taxe foncier non bâti	47 700,00	30.80%	14 692,00		
Cotisation foncière entreprises	27 900,00	19.94%	5 563,00		
		TOTAL	167 804,00		

. Résultats 2010 sans antérieurs

Investissement	
Dépenses 2010	85 553.58
Recettes 2010	126 962.57
Résultat 2010 en investissement	41 408.99

Fonctionnement	
Dépenses 2010	227 968.45
Recettes 2010	254 896.97
Résultat 2010 en fonctionnement	26 928.52

Résultat total 2010 **+ 68 337.51**

. Résultats 2010 avec antérieur et reste à réaliser

Investissement	
Dépenses 2010	153 245.07

Restes à réaliser 2010	2 200.00
Total dépenses	155 445.07

Recettes 2010	126 962.57
Restes à réaliser 2010	2 268.00
Total recettes	129 230.57

Résultat 2010 en investissement - 26 214.50

Fonctionnement	
Dépenses 2010	227 968.45
Recettes 2010	363 790.50

Résultat 2010 en fonctionnement 135822.05

Résultat total 2010 investissement et fonctionnement 109 607.55

- Primes : Le Maire propose de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT et de Monsieur HEYM. Après délibération , le Conseil Municipal décide à la majorité, neuf pour et une abstention, de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT et de Monsieur HEYM.

. Regroupement pédagogique

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2011 se feront jusqu'au 21 mai à la Mairie . Il faut se munir de

- du livret de famille.
- du carnet des vaccinations obligatoires.
- d'une attestation de domicile.

. Animation culturelle

Il est proposé un atelier d'art postal le mercredi 04 mai de 10 h à 12 h salle de la Mairie de st Ouen Marchefroy.

Présentation de l'art postal et création de cartes postales, lettres, timbres. Animation gratuite, matériel fourni aux participants. Public familial.

INSCRIPTIONS : Mairie de Berchères 02 37 82 08 28

Bibliothèque : 02 37 65 98 92

L'atelier aura lieu à Berchères en cas d'inscriptions insuffisantes à Marchefroy.

. Centre Communal d'Aide Sociale

Le CCAS s'est réuni le 20 avril 2011. Le Conseil Municipal décide de suivre à l'unanimité les recommandations du CCAS concernant une proposition d'aide .

. Communauté de communes Relais d'assistantes maternelles

De préférence à la création de crèche dont l'implantation, compte tenu de l'étendue du territoire s'avère difficile pour assurer un service à l'ensemble de la population, notre communauté de commune a choisi d'ouvrir un relais d'assistantes maternelles (R.A.M.) en décembre 2010.

Sa responsable tient à votre disposition une liste de disponibilité des places chez les assistantes maternelles du territoire. Elle peut aussi vous guider dans vos démarches, dans la compréhension de la convention collective...

De plus, des ateliers d'éveil itinérants (Chérisy, Abondant, Bû) sont proposés aux jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Le R.A.M. constituera également une source d'informations pour toute personne qui souhaite devenir assistante maternelle.

Vous pouvez joindre le RAM au 02 37 43 45 83 ou au 06 35 22 48 12

Plus de détail sur le site internet <http://www.lesvillagesdudrouais.com/> menu "vivre dans nos villages" rubrique Service à la famille/ Les assistantes Maternelles

. Regroupement pédagogique

Compte rendu du conseil syndical du regroupement Pédagogique des Bords de Vesgre du 25 mars 2011.

A l'ordre du jour : L'approbation des résultats 2010 et le vote de budget primitif 2011.

Les dépenses 2010 sont conformes au budget voté. L'important excédent d'investissement s'explique par le retard des travaux de l'école et cantine à Rouvres (des subventions étant versées mais non dépensées en 2010).

Budget primitif 2011

Le comité syndical a voté le budget primitif 2011 à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 467206 €

Section d'investissement: 648922€

Pour 2011, les communes participeront au SIRP à hauteur des montants suivants:

Rouvres : 105881€

Berchères-sur-Vesgre: 102899€

Saint Ouen Marchefroy : 44862€

Outre la construction de l'école cantine à Rouvres et les dépenses de fonctionnement incompressibles, les dépenses prévues se répartissent entre l'entretien de l'école de Berchères, le complément de l'informatisation de l'école et le complément pour la future cantine.

A la demande des parents d'élèves, le président organisera prochainement une réunion publique d'information dans la salle du conseil de Berchères-sur-Vesgre

La construction de l'école cantine à Rouvres a pris du retard le bâtiment devrait être opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire.

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2011 2012 est de 210 élèves (effectif de cette année 207)

. Jury d'assises

Comme indiqué dans la circulaire préfectorale reçue traitant les dispositifs relatifs au jury d'assises, il a été procédé à un tirage préliminaire en vue de désigner les communes sur lesquelles porte le tirage au sort des jurés

Notre commune été retenue.

. Tour de table

Rappels :

- il est interdit de jeter dans la rivière et les biefs des déchets verts.

- pour les personnes qui déposent le dimanche soir à la Mairie, leurs déchets ménagers, nous demandons à ce que les poubelles soient bien déposées à l'intérieur des conteneurs qui sont là pour cela car sinon les chiens se font un plaisir de tout disperser et cela est fort désagréable pour les personnes qui se font un devoir de les ramasser.

.Mr PAIN :

- nous signale que le Conseil Général ne nous fournira plus d'enrobé pour boucher les trous. Nous devons donc nous rapprocher d'une centrale et nous faire livrer le produit.
- Nous annonce que le SYROM (ordures ménagères) va baisser son taux à 17.2 % pour compenser
- l'augmentation des bases

La séance est levée à 22h30

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>